



Crolles, le 16 juillet 2020

**Monsieur Emmanuel WORMSER**

382 avenue de la résistance

38920 CROLLES

Nos réf. : AV-SM-14-2020  
Affaire suivie par : Arnaud VINCENT

Objet : **vosre courriel du 11/07/2020**

Monsieur,

Je vous remercie pour votre message du 11/07 et je vous prie de trouver ci-dessous les réponses à vos questions :

- près d'un an après l'incendie, de nouvelles analyses ont-elles été réalisées pour mesurer la persistance des polluants dans les sols avoisinants ?
  - Aucune nouvelle analyse n'a été réalisée. Après transmission des résultats auprès de la DREAL et de l'ARS, aucune analyse complémentaire ne nous a été suggérée.
- des mesures de dépollution du sol ont-elles été mises en œuvre pour réduire les taux élevés de polluants dans les boues ?
  - Non
- quelles dispositions ont été prises depuis en matière de rétention des eaux d'incendie pour qu'une telle pollution des milieux naturels ne puisse pas se reproduire ?
  - cette question n'est pas à l'ordre du jour et n'est pas du ressort de la commune. Le suivi des mesures de gestion des risques est de la compétence de la DREAL

Espérant avoir répondu à vos interrogations, je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes salutations les meilleures.

Philippe LORIMIER  
Maire de Crolles

